

Exposition héraldique

Autor(en): **Kohler, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **2 (1894)**

Heft 10

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-4359>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

biens au pays jusqu'à concurrence du montant intégral de l'amende.

A St-Martin prochain, rapport sera fait à Leurs Seigneuries pour savoir si tout est bien rentré ou non, afin que dans l'éventualité d'une exécution incomplète LL. SS. puissent agir plus outre.

L'addition produit 4620 Ecus, qui seront perçus par les soins du *Zeugherr* Dübelbass et des membres de la Commission.

Ceux-ci payeront d'abord le Mémoire à présenter de Monsieur le Trésorier allemand de Wattwyl pour frais d'enquête, voyage des témoins, etc.

Le reste sera appliqué jusqu'à concurrence de 4000 écus à la construction d'un nouvel Hopital projeté, ou à l'amélioration de l'Hopital de L'Isle ¹; ce qui dépassera 4000 th. sera réparti entre les membres de la Commission et la Chancellerie en prélevant d'abord 100 thalers pour le Secrétaire Wild.

Actum Coram Ducentis, 2 Juni 1706.

KANZLEY BERN.

(Pour traduction littérale, atteste : D^r Ch. MARCEL, Paris).

EXPOSITION HÉRALDIQUE

Au mois d'octobre 1892, à l'occasion de sa première assemblée générale, la Société suisse d'héraldique avait organisé à Neuchâtel, dans une des salles du musée historique, une exposition héraldique. Cette tentative, sans précédent en Suisse, fut couronnée de succès, aussi la société décida de la renouveler à Yverdon en 1894 ; M. M. Du Bois se chargea

¹ Pour frapper fort et faire accepter les grosses amendes, Berne les appliquait systématiquement à des œuvres d'utilité publique, jadis à la construction de l'église St-Vincent, de la plateforme.

des démarches nécessaires et de l'installation des objets exposés.

Obtenir une place dans le local réservé à la section des Beaux-Arts fut facile ; trouver des exposants en nombre suffisant fut chose moins aisée. De nombreuses circulaires avaient été adressées aux autorités communales ou cantonales et aux particuliers : beaucoup d'entre elles restèrent sans réponse. Nous ne pouvons que le déplorer, sans cependant nous en étonner trop. En présence de pareilles demandes, en effet, la position des autorités est très délicate, car elles ne sont que dépositaires des pièces renfermées dans leurs archives ; bien plus, elles en sont responsables : de là des craintes fort légitimes qui passent souvent, à tort, pour un manque de complaisance. Maint amateur également, s'il ne craint pas d'exhiber ses collections dans un musée qui présente toutes les conditions de sécurité voulues, hésitera à les confier aux légères parois d'une halle temporaire. Tel autre, trop modeste, n'estime pas à leur juste valeur les documents qu'il possède, sans songer qu'aux yeux d'un spécialiste ils peuvent être dignes d'intérêt. Voilà quelques considérations qui feront réfléchir, je l'espère, les personnes tentées au premier abord de trouver l'exposition héraldique un peu mesquine. Moins riche que sa devancière de Neuchâtel, elle l'est cependant assez pour donner une idée du but poursuivi par la Société héraldique et de l'activité de ses membres.

*
*
*

Dans bien des cas, le blason est un auxiliaire précieux de l'histoire ; multiples sont ses applications à l'art ou à l'industrie ; c'est aux héraldistes à fournir de bons modèles et à redresser les erreurs trop fréquentes dans ce domaine. A ce double point de vue qu'il me soit permis, avant toute chose, de rendre un juste hommage au talent et à la science du regretté secrétaire de la Société suisse d'héraldique, M. Maurice Tripet, fondateur et rédacteur des *Archives héraldiques*. En lui nous trouvons un chercheur infatigable, doublé d'un artiste au goût sûr : preuve en est le sceau de l'Université de Lausanne, d'une conception si simple et si large à la fois ; preuves en sont ces nombreux ouvrages dont la *Revue historique* entretenait dernièrement ses lecteurs et parmi lesquels les *Armes et couleurs de Neuchâtel* tiennent sans conteste le premier rang. Les principaux d'entre eux sont

exposés à Yverdon ; nous y admirons également quantité d'armoiries peintes par M. Tripet ou faisant partie de sa collection, une série de productions dues à sa plume ou à son pinceau, le Calendrier neuchâtelois, le Calendrier suisse, les Armes des communes neuchâteloises, divers plats armoriés d'un bel effet.

Les deux arbres généalogiques de la Maison de Neuchâtel par M. Jean Grellet, président de la S. S. H., ont certes droit à la place d'honneur qu'ils occupent : fruit de patientes et consciencieuses recherches, ils se distinguent par leur exécution soignée. Leur auteur expose également divers traités de blason tirés de sa bibliothèque et des armoriaux copiés de sa main ; ses ex-libris suisses, parmi lesquels beaucoup de vaudois, feront à coup sûr des envieux.

Nous en dirons tout autant de la collection d'armoiries suisses du Dr E. Stückelberg, de Zurich : elle permet de suivre à travers les âges le développement de l'art héraldique dans notre pays.

Grâce à M. le Juge fédéral Morel, à Lausanne, bien connu par ses savantes études sigillographiques, nous avons sous les yeux de nombreuses reproductions de sceaux, d'un haut intérêt pour l'historien du Pays de Vaud, sceaux de princes de Savoie, de dynastes, d'évêques, de seigneurs, etc.

MM. Ch.-P. Bieler et James de Dardel exposent, le premier des peintures héraldiques fort réussies, le second de curieuses marques de sacs armoriées.

Les brillants panneaux en bois peint qui attirent le regard du visiteur dès son entrée dans la salle et qui sont destinés à compléter la galerie des Mousquetaires de Neuchâtel — remontant à 1604 — sont sortis de l'Institut héraldique fondé par MM. Tripet et J. Colin. Les deux belles gouaches de ce dernier méritent d'être mentionnées.

Quelques personnes étrangères à la société ont bien voulu contribuer à la réussite de son entreprise : ainsi M. G. de Blonay, par l'envoi d'un plat d'étain de 1705, gravé aux armes de Bâle et des communes qui en dépendaient ; MM. Bourgeois et Pillichody, en prêtant des pièces de famille, des diplômes avec sceaux pendants ; M. Eric Vallotton, en exposant 6 cadres d'armoiries vaudoises, très artistiquement groupées ; l'un d'entre eux reproduit une peinture qui se trouve — ou se trouvait — au plafond d'un caveau des

casernes de gendarmerie à Lausanne¹, et qui sera de la sorte sauvée de l'oubli. A signaler aussi les stores armoriés de M. Lauterbourg, à Berne, et le drapeau de l'Orphéon de Lausanne, brodé dans les ateliers de Mme Charton.

Ajoutons, pour terminer, que les autorités de trois villes vaudoises se sont acquies des droits à la reconnaissance des héraldistes, en donnant un exemple qui, on doit l'espérer, trouvera des imitateurs à la prochaine occasion. Aigle s'est fait représenter par un sceptre de justice et d'antiques matrices de sceaux, Lausanne par les bâtons d'office du métral et du gros-sautier, ainsi que par des reproductions du *sigillum majus* et d'autres sceaux, Yverdon par deux panneaux, l'un à ses armes, l'autre aux armes des quatre « bonnes villes ».

On reprochera peut-être aux lignes qui précèdent d'être un catalogue, non une critique. A quoi je répondrai que je n'avais pas à remplir les fonctions d'un juré qui distribue aux uns le blâme, aux autres la louange, et que je tenais à montrer avant tout l'infinie variété des objets que peut renfermer une exposition héraldique.

André KOHLER.

LA CHASSE AU LOUP AU SIÈCLE PASSÉ

La chasse aux loups était à l'ordre du jour dans le canton de Vaud à la fin du mois d'août et au commencement de septembre. Ce fait a remis en mémoire plusieurs documents qu'ont publiés les journaux du pays. On nous a communiqué les suivants.

I

Le Chef du département d'Aubonne

A vous le Sr Gouverneur de Yens salut. Suivant les ordres de sa noble Seigneurie Baillivale fondés sur ceux de LL. EE., qui ordonnent de mettre en œuvre Tous les moyens pour détruire les Loups, qu'ils sont en grand nombre ; et qui causent une grande perte dans ce Pays ; A quel effet on a trouvé qu'il convenoit de faire faire des sossissons empoisonnés pour estre remis aux Communes, lesquels ont fait faire chez les

¹ Cette fresque est signalée dans l'ouvrage de Blanchet : « Lausanne dès les temps anciens ».